



**Rubrique:** Poursuites pour dettes

**Sous-rubrique:** Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite

**Date de publication:** SHAB, KABVD - 09.08.2019

**Numéro de publication:** SB01-0000000698

**Canton:** VD

**Entité de publication:**

Office des poursuites du district d'Aigle, Avenue Chevron 2,  
1860 Aigle

## Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite CLICEGEN SA

**Débiteur(s):**

CLICEGEN SA  
CHE-112.309.611  
Ch. des Iles 1  
1890 St-Maurice

**Objet(s) à vendre aux enchères:**

**VENTE No 1 :**

COMMUNE D'OLLON - parcelle RF 7469, plan No 200 "A Huémoz" consistant en :  
Bâtiment (ECA No 1591) 89 m2  
Place-jardin 62 m2  
Estimation fiscale 2015 Fr. 380'000.00  
Valeur incendie ECA indice 2019/125 Fr. 860'820.00  
Estimation de l'office selon rapport d'expertise du 14.06.2019 Fr. 600'000.00

**VENTE No 2 :**

COMMUNE D'OLLON - parcelle RF 7481, plan No 200 "A Huémoz" et consistant en :  
Bâtiment (ECA No 1544) 51 m2  
Place-jardin 9 m2  
Estimation fiscale 1994 Fr. 96'000.00  
Valeur incendie ECA indice 2019/125 Fr. 171'000.00  
Estimation de l'office selon rapport d'expertise du 14.06.2019 Fr. 80'000.00  
Les deux ventes ont lieu séparément.

**Vente aux enchères**

Le 26.11.2019 à 10:00 heure, Salle des ventes juridiques de l'office des poursuites du district d'Aigle, 1er sous-sol, Avenue Chevron 2, 1860 Aigle

**Remarques juridiques:**

Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (OAIE).

Pour autant qu'elles ne soient pas constatées par les registres publics, les prétentions non annoncées dans le délai imparti sont exclues de la participation au produit de la vente. De même, les créanciers nantis de titres de gage doivent annoncer leurs créances garanties par nantissement. Référence est par ailleurs faite aux conditions de mise aux enchères.

Publication selon les art. 231 et 232 LP; art. 29 et 123 de l'ORFI du 23 avril 1920.

la vente est requise par le créancier gagiste en 1er et 2ème rangs pour le capital. Les conditions de vente seront déposées au bureau de l'office le 27.09.2019 et pourront être attaquées dans un délai de 10 jours dès la date du dépôt.

La date de la visite sera communiquée ultérieurement.

**Délai de production:** 29.08.2019

**Date de dépôt des conditions de vente et de l'état des charges:** à partir du 11.09.2019

**Point de contact:**

Office des poursuites du district d'Aigle  
Avenue Chevron 2  
1860 Aigle